



communiqué

Date **Le 30 novembre 1992**

N° 224

Pour publication

L'ÉTUDE DU TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR SUR L'ALLOCATION DES CONTINGENTS D'IMPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES EST DÉPOSÉE À LA CHAMBRE DE COMMUNES

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, et l'honorable Bill McKnight, ministre de l'Agriculture, ont annoncé aujourd'hui que l'étude du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) sur l'allocation des contingents d'importation de produits agricoles a été déposée à la Chambre des communes.

En août 1991, le gouvernement a demandé au TCCE d'enquêter sur les méthodes d'allocation des contingents d'importation de produits agricoles et de présenter ses constatations dans les 14 mois. Le mandat demandait au Tribunal d'étudier les méthodes d'allocation en tenant compte de l'équité, de la prévisibilité, de l'efficacité économique, de la transparence, des possibilités offertes à l'industrie, de la sensibilité au marché et de la compétitivité.

M. McKnight a souligné que le rapport ne se concentre ni sur l'exploitation des systèmes de gestion des approvisionnements, ni sur l'importance des contingentements d'importation maintenus par le Canada en vertu de l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'étude s'intéresse plutôt à la façon dont les contingents devraient être répartis entre les importateurs, et ne diminue pas le soutien gouvernemental de notre actuel système de gestion des approvisionnements.

«Cette enquête a été demandée en raison des plaintes formulées depuis plusieurs années, à l'égard de l'actuel système de contingentement des importations, et parce que le Groupe de travail national sur la volaille et le Groupe de travail sur la Politique laitière nationale ont recommandé que les méthodes d'allocation des contingents dans leur secteur respectif soient réexaminées», a déclaré M. McKnight. Le Ministre a ajouté que